

Sainte-Croix



* conseil communal

PROCES-VERBAL

**Séance ordinaire
du 25 mars 2019**

Présidence :	M. Laurent Buchs
Secrétaire :	Mme Stéphanie Bassi
Scrutateurs :	MM. Dionisio Baptista et Sylvain Fasola
Huissière :	Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 7 novembre 2018 pour le

lundi 25 mars 2019 à 20h00
à l'Espace Alexei Jaccard

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentation
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2018
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications municipales
1. Rapport des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :
6. **No 19-01** Demande de crédit pour le remplacement du véhicule polyvalent Meili VM 3500
7. **No 19-02** Crédit cadre pour la mise à jour du Plan Général d'Affectation (PGA) 5ème étape
8. **No 19-03** Adoption d'un nouveau règlement sur la taxe de séjour et la taxe des résidences secondaires
9. **No 19-04** Crédit d'étude en vue de la réalisation des modifications et de la muséographie du nouveau musée unique de Sainte-Croix déterminée par le concours d'architecture – parcelle n° 691
10. **No 19-05** Herses à bois à l'entrée des voûtages de l'Arnon et du Petit Arnon
11. Remplacement dans les commissions permanentes – 3 personnes
Recours en matière de taxes et impôts communaux – Jean Bietry
Ventes et achats de terrain et urbanisme – Hugues Gander : Membre, Isabelle Dessonnaz : suppléante
Révision du règlement de police de la commune de Sainte-Croix – Antonio Buyo
12. Postulat « Pour le climat : action un enfant, un arbre »
13. Postulat « Pour une gestion coordonnée et moderne des parkings lors de grosses fréquentations hivernales sur le Balcon du Jura »
14. Interpellations, propositions, questions

M. le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux Conseillers et Municipaux et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée. Il salue la présence du public et de la presse.

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Franklin Thévenaz, MM. les Municipaux Philippe Duvoisin, Lionel-Numa Pesenti, Cédric Roten et Olivier Guignard.

48 conseillères et conseillers sont présents, 5 sont excusés.

Sont excusés :

Pour le PS : Mme Chantal Détraz, M. Hubert Liechti

Pour le PLR : M. Alain Junod, M. Olivier Troyon

Pour l'UDC : Mme Francesca Biermann

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. le Président annonce des modifications de l'ordre du jour

11. Remplacement dans les commissions permanentes – 3 personnes
Recours en matière de taxes et impôts communaux – Jean Bietry
Ventes et achats de terrain et urbanisme – Hugues Gander : Membre, Isabelle Dessonnaz : suppléante
Révision du règlement de police de la commune de Sainte-Croix – Antonio Buyo
12. Postulat « Pour le climat : action un enfant, un arbre »
13. Postulat « Pour une gestion coordonnée et moderne des parkings lors de grosses fréquentations hivernales sur le Balcon du Jura »
14. Interpellations, propositions, questions

M. le Président soumet les modifications de l'ordre du jour au vote, lequel est accepté à l'unanimité, sans discussion préalable.

2. Assermentation

M. le Président informe le Conseil de la démission de Mme Chantal Détraz.

Le groupe PS présente 3 personnes, Messieurs Moussa Cissé, Stéphane Mermod et Helmut Tannenberger en remplacement de Mmes Chantal Détraz, Gessica Macaluso et M. Eric Chambettaz.

M. le Président invite Messieurs Moussa Cissé, Stéphane Mermod et Helmut Tannenberger à s'avancer.

L'assemblée se lève et Messieurs Moussa Cissé, Stéphane Mermod et Helmut Tannenberger prêtent serment.

M. le Président leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil, sous les applaudissements du cénacle. Le nombre de conseillères et conseillers présents passe dès lors à 51.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2018

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal.

La parole ne semble pas demandée ; la discussion est close.
Le procès-verbal est adopté à forte majorité.

4. Communications du bureau du Conseil

M. le Président

- Lit la lettre de démission de Mme Chantal Détraz
- Lit les lettres de démissions de M le Syndic, Franklin Thévenaz et M. le Municipal, Philippe Duvoisin.

La discussion est ouverte.

M. Yvan Pahud demande quand la motion pour la pose de toilette au refuge d'Olten et le postulat pour un éclairage respectueux déposés par le Groupe UDC vont être traités ?

M. le Président indique qu'ils seront traités au prochain Conseil.

La parole ne semble pas demandée ; la discussion est close.
Le Conseil avalise les décisions du bureau.

5. Communications municipales

Les communications municipales ont été transmises par écrit à tous les conseillères et conseillers.

M. le Syndic Franklin Thévenaz annonce une modification des communications municipales et lit le point ajouté.

Citation

Patrimoine culturel immatériel de l'humanité (UNESCO) «Savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art »

Le 21 mars 2019, une étape importante a été franchie. C'est en effet à cette date que le dossier de candidature des « savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art » à l'inscription sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité a été officiellement déposé auprès de l'UNESCO à Paris.

Cette démarche est l'aboutissement de 14 mois d'intense travail de rédaction - en comité restreint- et de concertation avec une soixantaine de personnes constituant le groupe d'accompagnement : des artisans, bien sûr, qui représentent le premier cercle, celui des détenteurs des savoir-faire, mais aussi des représentants de musées, d'écoles et d'associations, tous impliqués à un titre ou à un autre dans ces savoir-faire, leur valorisation, leur transmission et leur sauvegarde.

Si cette candidature a été initiée et portée par la Suisse, il est rapidement apparu que le dossier devait être élargi à la France, car les savoir-faire en mécanique horlogère sont bien présents dans tout l'arc jurassien, des deux côtés de la frontière.

Pour la région de Sainte-Croix / L'Auberson, cette candidature est une évidence tant la région foisonne d'artisans d'art hautement qualifiés, actifs dans la création et la restauration de boîtes à musique, d'automates, de pendules, de montres ou d'horloges. On parle d'ailleurs de « L'esprit de Sainte-Croix » pour désigner également leur respect du travail fait dans les règles de l'art, mais aussi leur capacité à échanger des idées, à trouver des solutions à un problème posé, à se remettre en question et à innover.

Cette candidature est importante pour ces artisans, car ils sont parmi les derniers à détenir les savoir-faire en mécanique d'art. Ainsi, une inscription permettrait de donner plus de visibilité à leur art et rappellerait la nécessité de transmettre leurs savoir-faire, par exemple en suscitant de nouvelles vocations. C'est notamment pour ces raisons que le CIMA et le Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV) se sont associés à cette candidature. Le CIMA en tant que musée, c'est-à-dire comme lieu qui conserve les objets, les entretient et les montre au public et le CPNV en tant qu'école dispensant une formation de base en mécanique. Tous deux sont d'ailleurs impliqués dans la nouvelle formation en mécanique d'art (FEMA) qui est appelée à être développée et pérennisée.

C'est avec conviction et passion que nous nous sommes engagés pour soutenir cette candidature qui marque aussi notre volonté commune de poursuivre et de développer des mesures de soutien à la mise en valeur, à la promotion et à la transmission de ces métiers d'art qui font la fierté de notre région.

Pour tout renseignement complémentaire sur le volet « mécanique d'art » du dossier veuillez-vous adresser à : Séverine Gueissaz, Membre de la Fondation du Centre international de la mécanique d'art (CIMA), Rue de l'Industrie 2, 1450 Sainte-Croix. Tél. +41 79 612 63 59 severine.gueissaz@musees.ch

Pour tout autre information sur le patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO et sur le dossier de candidature, veuillez-vous référer au communiqué de presse de l'Office fédéral de la culture (lien).

Fin de citation

1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- M. José Augusto Marques Perreira, en qualité d'employé polyvalent au Secteur travaux, avec effet au 1er avril 2019 ;
- Mme Margaux Dufaux, en qualité d'apprentie employée de commerce, avec effet au 5 août 2019 ;

- M. Fitim Muhaxheri, en qualité d'apprenti employé de commerce, avec effet au 5 août 2019 ;
- M. Jérôme Addor, pour un COD du 12 au 29 mars 2019, en qualité d'agent d'exploitation au Secteur des bâtiments ;
- M. Thomas Bahrami, pour un COD du 26 mars au 31 juillet, en qualité d'employé polyvalent aux Services Industriels ;
- M. Denis Corminboeuf, mis à disposition à 80% par le CGPI (Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion), depuis le 19 mars pour une durée de 6 mois, en qualité de documentaliste-archiviste dans le cadre de la réorganisation des archives communales.

Nous souhaitons plein succès aux collaboratrice et collaborateurs cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions. La Municipalité a pris connaissance du désir de faire valoir leur droit à la retraite de :

- M. Christian Jaccard, préposé à l'exploitation des STEP, pour le 30 avril 2019 ;
- M. Nicolas Mossu, employé technique aux parcs et jardins, pour le 30 septembre 2019.

Nous tenons à les remercier pour leur travail et leur dévouement en faveur de la collectivité durant toutes ces années et leur souhaitons une longue et agréable retraite.

2. Naturalisation

Durant la période écoulée, nous avons traité :

- une demande d'acquisition de la bourgeoisie de Sainte-Croix.

3. Election complémentaire à la Municipalité

Dans sa séance du 18 février 2019, la Municipalité a pris acte des décisions de MM. Franklin Thévenaz, Syndic et Philippe Duvoisin, Municipal et Vice-Syndic, de mettre un terme à leur fonction au 30 juin 2019.

L'élection complémentaire à la Municipalité aura lieu le 19 mai 2019 pour le 1^{er} tour à la Municipalité en même temps que la votation fédérale. En cas de second tour, ce dernier aura lieu le 9 juin 2019. Pour l'élection du Syndic, l'ordre de convocation sera édicté après l'élection des Municipaux.

Le dernier délai pour le dépôt des listes a été fixé au lundi 8 avril 2019 à 12h00 pour le premier tour et mardi 21 mai 2019 à 12h00 pour le second tour.

4. Mise en place d'une zone réservée communale

Partant du surdimensionnement et des enjeux liés au développement de la commune, la Municipalité soumet à l'enquête publique du 6 mars au 4 avril 2019 une zone réservée, ciblée, dont l'effet est d'interdire toute construction permettant la création de nouveaux logements.

Selon l'art. 27 LAT, la durée d'application de cette mesure est de cinq ans, prolongeable trois ans maximum par l'art. 46 LATC. Toutefois, cette durée peut être écourtée par le plan d'affectation (PGA) révisé, en cours d'élaboration, qui abrogera ce dispositif dès son entrée en vigueur.

5. BCU - Numérisation et mise en ligne de la presse historique de Sainte-Croix

Lancé en 2012 par la Bibliothèque Cantonale Universitaire (BCU), Scriptorium met à disposition du public des collections importantes de documents patrimoniaux vaudois. Depuis décembre 2018, nous pouvons retrouver la numérisation de la presse du Nord vaudois, dont celle de Sainte-Croix depuis sa première édition en 1852 avec la Feuille d'avis de Sainte-Croix et ce jusqu'en 2015 avec le Journal de Sainte-Croix et environs. La Commune de Sainte-Croix y a collaboré en mettant à disposition de la BCU, les éditions des années 1852 à 1920. Ces publications sont consultables à l'adresse suivante : <https://scriptorium.bcu-lausanne.ch>.

6. Bilan à mi législature du programme de la Municipalité 2016-2021

Dans sa séance du 7 janvier 2019, la Municipalité a validé le bilan à mi-parcours de son programme de législature 2016-2021 vous a été remis avec les documents pour cette séance.

7. Chalet-Restaurant du Mont-de-la-Mayaz

Les tenanciers du Chalet-Restaurant du Mont-de-la-Mayaz ont décidé de mettre fin à leurs activités et de ne pas exploiter la buvette pour la prochaine saison estivale de 2019. Le délai pour la résiliation n'a pas été respecté mais la Municipalité a décidé de mettre au concours l'exploitation du chalet, afin d'éviter une éventuelle fermeture. La procédure pour l'engagement d'un nouvel exploitant est en cours. La Municipalité tient à remercier la famille Afonso- Beck pour les neuf ans d'exploitation du Mont-de-la-Mayaz.

8. Séance rédaction de 24Heures et médias

Une délégation de la Municipalité a participé à une séance de la rédaction de 24Heures, le 31 janvier dernier. Cette réunion a permis de relever notre insatisfaction quant à certains articles parus et a permis une discussion très constructive. Il est à relever que dans les dernières semaines, plusieurs émissions de la RTS et des articles de presse ont eu pour thème notre région et ont permis une vision positive de Sainte-Croix.

9. Carte blanche au Cinéma Royal

La Municipalité a organisé une nouvelle édition d'une carte blanche, le jeudi 21 mars, au Cinéma Royal avec comme invité, M. Marc Donnet-Monay.

La discussion est ouverte.

M. Yvan Pahud sur le point 6 du bilan mi-législature au thème 8 – développement durable_ point 2 – sensibiliser la population sur les critères de l'agenda 21 de l'exemplarité de la commune. Les 2 a. et 2 b. soit sur définir un cahier des charges communal sur la base de l'agenda 21 et créer un guide de recommandations d'achat éthique interne_ aborde le sujet de la réfection des routes et surtout de l'utilisation du gravier et il constate encore que le gravier utilisé vient de France voisine et demande comme indiqué dans l'agenda 21, que la Municipalité utilise du gravier local et rappelle que Sainte-Croix dispose d'une carrière sur son territoire et que la Commune perçoit une redevance sur le gravier exploité. Même si le prix est plus élevé au moins acheter du gravier vaudois au lieu d'aller en France voisine l'acheter.

M. le Municipal Philippe Duvoisin indique que la Municipalité a lancé une étude complète des routes afin de pouvoir identifier les urgences dans un planning sur 10 ans. Il est attendu les résultats de ses analyses pour intervenir sur les routes.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close

Rapport des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

6. No 19-01 Demande de crédit pour le remplacement du véhicule polyvalent Meili VM 3500

Le rapport de la commission est lu par M. Yvan Pahud, rapporteur.

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers(ères),

La commission était composée de Messieurs Jean Bietry, Marcel Cloux, Olivier Favre, Thierry Magnin, Sébastien Pavid, Edouard Nekaka excusé à posteriori et du rapporteur soussigné. Celle-ci s'est réunie le mardi 5 mars à 19h00, en salle de la Municipalité,

La Municipalité était représentée par M. Cédric Roten et M. Lionel Pesenti en remplacement de M. Philippe Duvoisin en charge du dossier, qui était excusé. Ils étaient accompagnés par M. Grégoire Wyss chef du service technique et de M. Michel Previtali responsable du garage communal.

Après avoir présenté le but du présent préavis, la Municipalité et le chef de service ont répondu aux questions des commissaires.

Le service des travaux a testé 4 véhicules de marque différente, soit les marques : Meili, Reform, Boschung et Bucher.

A la suite de ces tests, c'est le véhicule du constructeur Suisse Victor Meili AG, basé dans le canton de Schwytz, avec une succursale à St-Triphon qui a été retenu.

Selon l'avis des utilisateurs, soit les chauffeurs qui ont été consultés, la visibilité, la maniabilité et la robustesse de ce véhicule, font de celui-ci un outil idéal pour les travaux de voirie.

Concernant le prix du véhicule, celui-ci est dans la moyenne des véhicules testés. Une garantie de deux ans est assurée par le constructeur.

Le Meili M1300 Beat étant plus étroit que le véhicule précédent, celui-ci sera utilisé en hiver principalement pour le déneigement des trottoirs. De ce fait une réorganisation de la tournée devra s'opérer.

A la suite de la demande d'un commissaire, ce nouveau véhicule devrait également assurer le déneigement des trottoirs du village de L'Auberson. En cas de besoin, la fraise à neige du véhicule Bucher pourra être montée aisément sur le Meili.

De plus, celui-ci sera équipé d'une saleuse combinée sel-saumure, plus efficace pour l'entretien des trottoirs.

En dehors du service hivernal, le véhicule Meili sera utilisé pour l'entretien des parcs et jardins, puisqu'il est équipé d'une citerne à eau, récupérée de l'ancien véhicule.

Fondée sur ce qui précède, c'est à l'unanimité que la commission vous propose d'accepter le préavis 19-01 tel que présenté par la municipalité.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Michel Buhler demande si sur le véhicule il y a aura les armoiries de Ste-Croix ou le visuel de la Commune de Ste-Croix ?

M. le Municipal Philippe Duvoisin, fait référence au préavis sur le nouveau visuel de la Commune lors d'une séance du Conseil, et il invite M. Michel Buhler à s'y référer.

M. Michel Buhler n'en pas souvenir et demande donc une réponse qu'il n'obtiendra pas.

M. Jean-René Marguet intervient en indiquant que cette question avait été traitée lors d'un Conseil. Cela veut dire que la Municipalité s'entête pour appeler ville un village, qui selon les projections de la LAT, avoisinerait 6300 habitants à l'orée 2036. Il a été vendu le terme de « Ville » en disant que l'industrie serait en pleine expansion. Or, il faut constater que cela ne se passe pas comme cela. La Municipalité a l'art de s'entêter dans des choses absurdes.

M. le Président rappelle que le thème est le préavis 19-01 et que cette intervention n'est absolument pas le sujet.

M. le Président demande à se faire remplacer et invite M. Jean-Philippe Favre, le Vice-président à venir.

M. Laurent Buchs ne comprend pas qu'une offre n'ait été demandée à un fournisseur à Fleurier qui est juste à côté pour la garantie, les réparations et il est très surpris de l'entreprise choisie.

M. le Municipal Philippe Duvoisin indique qu'aucune offre n'a pas été demandée au fournisseur à Fleurier, car le service a fait des études sur divers véhicules et c'est le Meili qui a été retenu. Il a été constaté également qu'en gardant les mêmes marques, les pièces et la connaissance de la marque était un gain de temps pour le chef mécanicien.

M. Laurent Buchs estime que le coût de ce véhicule est bien trop élevé pour le travail qui est à effectuer. Et il est convaincu que la Municipalité aurait pu trouver des machines moins chères et tout aussi efficaces que celle-ci. Il indique également que ce préavis ne devrait pas être accepté et demande à la Municipalité de réétudier le prix du véhicule. Vu que le Conseil a refusé la hausse d'impôts, il serait judicieux que la Municipalité fasse des économies. Il s'étonne vraiment de son prix et questionne également sur l'engagement de personnel ?

M. le Municipal Philippe Duvoisin explique que toutes ces questions ont été posées aux commissaires et le rapporteur les a indiquées dans le rapport et estime que la commission a bien

travaillé autour de ce sujet. Ce véhicule est un peu plus cher que les autres mais surtout dans les essais qui ont été faits sur les 4 véhicules, la différence s'est faite surtout au niveau de la qualité des accessoires et du confort du véhicule. Il est important que lorsqu'un employé part en pleine nuit, le confort ne soit pas médiocre. Le tarif est effectivement plus élevé mais il se retrouve dans la qualité du fonctionnement.

M. Laurent Buchs ne comprend toujours pas que cette offre n'ait pas été demandée au fournisseur de Fleurier car le même véhicule est moins cher de Fr. 60'000.- et estime que la Municipalité devrait réétudier ce préavis. Il estime que Fr. 204'000.—pour pousser un peu de neige et faire quelques travaux, est un prix trop élevé.

M. le Municipal Philippe Duvoisin comprend la question mais répond que ce véhicule a été testé et c'est ce véhicule qui a donné satisfaction. Maintenant c'est un remplacement de véhicule, et qu'il est plus étroit pour faire les trottoirs, il n'y a pas besoin d'augmenter le personnel pour ces travaux.

M. le Vice-président demande s'il y a d'autres commentaires

M. Bernhard Klaus demande s'il y a une coordination entre la Municipalité et les privés pour déblaiement de la neige, car il y avait des dégâts ?

M. le Vice-président indique que cette intervention est hors sujet par rapport au préavis et rappelle l'intervention de M. Laurent Buchs sur la réétude du préavis.

M. le Vice-président laisse sa place à M. le Président.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

CONCLUSION

La Commission, unanime, vous propose d'accepter les conclusions du préavis à savoir :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à procéder au remplacement du véhicule Meili VM 3500 ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire total de Chf 196'120.—TTC. Le compte N°9146.19.01 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement par le compte N°433.3311 pour le véhicule porteur et N°432.3311 pour les équipements hivernaux, sur un période de 5 ans, la première fois au budget 2020.

L'influence sur le budget sera l'ordre de **Chf 42'150.**—la première année en tenant compte des intérêts (1,5%) et de l'amortissement de l'emprunt. Réparti sur 5 ans, le coût représente **Chf 41'000.**— avec annuité constante.

M. le Président clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis 19-01. Celles-ci sont acceptées telles quelles à 34 oui, 8 non et 8 abstentions.

7. No 19-02 **Crédit cadre pour la mise à jour du Plan Général d'Affectation (PGA) 5ème étape**

Le rapport de la commission est lu par M. Jean-Bruno Wettstein, rapporteur.

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers(ères),

La Commission chargée d'étudier le préavis Municipal No 19 - 02 s'est réunie le lundi 4 mars à 20h00 en salle de Municipalité. Elle était composée de Messieurs Hughes Gander, Reinhard Scholz, Pierre-Alain Gerber, Thierry Dumoulin et du soussigné. MM. Alain Bonnevaux et Bernhard Klaus étaient absents.

La Municipalité était représentée par Monsieur Lionel Pesenti, Municipal de l'Urbanisme et Monsieur Jean-François Gander, chef du service de l'Urbanisme. Était invité Monsieur Peter Giezendanner, du bureau d'urbanisme team+, mandaté depuis le début des études et faisant partie du groupe de travail ad hoc. La commission tient à remercier ces personnes pour leur disponibilité et les informations détaillées qu'ils nous ont fournies afin de mieux comprendre un dossier complexe.

Le dernier Plan général d'affectation communal (PGA) approuvé par le Conseil d'Etat date de 1993. Depuis, les législations fédérale et cantonale en matière d'aménagement du territoire ont été modifiées avec, comme conséquence, la nécessité pour la commune de mettre à jour son PGA. Ce travail a été effectué en **4 étapes** depuis 2011, toutes financées par des crédits d'études votés par le Conseil communal pour un total de Frs 580'000.-, y compris les frais inhérents à certains plansspéciaux.

Depuis le 1^{er} septembre 2018 un nouveau cadre légal est entré en vigueur, ce qui permet à la Municipalité de poursuivre et de finaliser enfin la révision du PGA (appelé maintenant Plan d'affectation – PA), et ceci dans le cadre d'une **5^{ème} étape** faisant l'objet du présent préavis.

La procédure doit aboutir au dépôt du dossier en tenant compte des travaux déjà réalisés et durer 12 mois environ. En effet, le Canton estime que le premier examen préalable de 2015 fait office d'examen préliminaire, ce qui permet de relancer rapidement la coordination avec les services cantonaux concernés.

Sans vouloir entrer dans les détails, il faut relever qu'un des défis majeurs sera de redimensionner les zones à bâtir en vérifiant l'adéquation entre leur capacité d'accueil en habitants et la croissance démographique projetée pour les 15 prochaines années. Celle-ci est limitée de la façon suivante :

Périmètre de centre local : augmentation annuelle de 1.7% de la population, soit environ 1'012 habitants sur 15 ans ;

Hors-centre : augmentation annuelle de 0.75% de la population, soit environ 304 habitants pour les 15 prochaines années.

De ce fait, la population de la commune de Ste-Croix atteindrait les 6'000 habitants à l'horizon 2040.

Dans le cadre de ce redimensionnement, la commission a souligné que la gestion des espaces verts qui resteront inconstructibles pourraient engendrer quelques difficultés pour l'agriculture. En effet, la dimension des machines actuelles n'est plus toujours adaptée à de petites parcelles d'une part, et la pâture de celles-ci par des moutons par exemple demande beaucoup de travail d'autre part. Il faudra par conséquent trouver un ou plusieurs agriculteurs intéressés par une agriculture « urbaine » impliquant des productions de niche.

De plus, les espaces appelés « vides » peuvent présenter une biodiversité et une qualité paysagère intéressantes. La mise en évidence de ces aspects devrait être confiée en priorité à un groupe de citoyens de la commune intéressés par ces questions. Dans ce domaine il vaut mieux anticiper que subir.

Le préavis n'inclut pas de subventionnement dans le financement de cette étape du PA, mais une demande auprès du Canton est en cours avec effet rétroactif.

La question des zones réservées a également été évoquée puisque déjà planifiées en 2016. Elles n'avaient pas été mises à l'enquête, le plan directeur cantonal n'étant pas encore validé par la Confédération. Aujourd'hui c'est chose faite, et elles sont à l'enquête depuis le 6 mars 2019. Durant les cinq prochaines années (prolongeable 3 ans), la commune pourra dimensionner la zone à bâtir, répartir les surfaces d'accueil des nouveaux habitants de manière cohérente, coordonnée et priorisée.

La commission salue le travail systématique et patient de la Municipalité, tout en la priant de tout mettre en œuvre de manière à disposer d'un Plan d'affectation dans des délais acceptables pour nos citoyens et notre économie.

CONCLUSION

Après délibération et fondé sur ce qui précède, c'est donc à l'unanimité des membres que votre commission vous propose de suivre les conclusions du préavis en prenant la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre la poursuite de la révision du plan général d'affectation jusqu'à la préparation du dossier pour le deuxième examen préalable auprès des services cantonaux;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **Chf. 121'000.-**. Le compte 9170.19.02 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** cet investissement, après encaissement des subventions, sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2020, par le compte 300.3311 .

L'influence sur le budget sera de l'ordre de **Chf. 26'000.-** la première année en tenant compte des intérêts (1.5 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur 5 ans, le coût représente **Chf. 25'300.-** avec annuité constante.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis 19-02. Celles-ci sont acceptées telles quelles à 48 oui, 1 non et 1 abstention.

8. No 19-03 Adoption d'un nouveau règlement sur la taxe de séjour et la taxe des résidences secondaires

Le rapport de la commission est lu par Mme Isabelle Dessonnaz, rapportrice.

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis cité ci-dessus s'est réunie le lundi 4 mars 2019 à 19h à la Salle de la Municipalité. Elle était composée de Mme Elena Court, MM. Antonio Buyo, Paul-André Simon, Michaël Mollet, et du rapporteur soussigné.

Mme Francesca Biermann et M. Jean-Samuel PY étaient absents et non excusés.

Lors de cette séance, M. le secrétaire municipal Stéphane Champod, ainsi que MM. les Municipaux Lionel-Numa Pesenti et Cédric Roten étaient présents et ont donné toutes les explications demandées, ce dont nous les remercions.

Contexte : La taxe de séjour ne peut être prélevée que lorsqu'un règlement le prévoit. Certaines communes, comme Cheseaux-Noréaz, qui accueille pourtant un camping de taille importante, ne contribuent pas à alimenter le porte-monnaie permettant de subvenir aux dépenses touristiques de la région d'Yverdon-les-Bains. A contrario, Sainte-Croix est un contributeur important. Il s'agit donc d'harmoniser les prix dans le Nord-Vaudois, via un règlement homogène.

L'idée même de mettre à jour le nouveau règlement n'a en soi suscité que peu de remarques. Les prix semblent justes. L'augmentation touche les hôtels, donc hélas un bassin plutôt restreint d'hôtes, puisque la région en manque cruellement, notamment dans la catégorie bon marché, et surtout centré. A noter qu'il n'y a plus de différences de prix selon les étoiles.

Les chambres d'hôte, B&B et gîtes devront aussi plus payer, ainsi que les résidences secondaires, nombreuses dans notre région. La question s'est posée de savoir comment contrôler si ce qui est déclaré est juste, et si chaque objet en location est réellement déclaré. La collaboration entre les différents services permettrait de relever certaines curiosités, comme des dépenses élevées de chauffage dans un logement soi-disant vide. Mais la confiance reste de mise, d'autant qu'apparemment les gens jouent le jeu. Néanmoins, un gros travail de référencement des offres sur Sainte-Croix est en cours.

Enfin, la discussion a porté sur la finalité de ces taxes. Les personnes qui la paient en comprennent bien la nécessité, et certaines prestations réclamées (par exemple une carte de transport valable sur le Balcon) pourraient voir le jour grâce à elle.

La Commune a décidé de ne plus décréter un partage fixe annuel comme auparavant (60% à l'ADNV, 40% à la Commune); elle se réserve le droit d'effectuer ce partage selon les projets. La somme sera bien évidemment toujours dédiée à des projets en lien avec le tourisme, et son montant apparaîtra dans le budget annuel.

C'est à l'unanimité que la commission a accepté le préavis municipal 19-03.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité et entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

- **d'adopter** le nouveau règlement communal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires ;
- le nouveau règlement abrogera, dès l'entrée en vigueur, le règlement intercommunal sur la taxe de séjour du 17 décembre 2007.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Jean-René Marguet revient sur le paragraphe *_ citation _* Certaines communes, comme Cheseaux-Noréaz, qui accueille pourtant un camping de taille importante, ne contribuent pas à alimenter le porte-monnaie permettant de subvenir aux dépenses touristiques de la région d'Yverdon-les-Bains. A contrario, Sainte-Croix est un contributeur important. Il s'agit donc d'harmoniser les prix dans le Nord-Vaudois, via un règlement homogène. *Fin de citation.*

Il évoque le fait que la taxe de séjour émane du touriste et il se questionne sur la réponse qui avait été faite par M. Philippe Leuba qui ne considère pas Sainte-Croix comme une région suffisamment touristique pour valider la réouverture du Denner le dimanche

M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti est en accord avec ce constat et espère que M. Philippe Leuba changera d'avis.

M. Jean-René Marguet demande si c'est possible de reprendre la problématique et d'aller vers le Canton. A Yverdon, les stations-services ont des épiceries et se demande quels sont les critères pour que Ste-Croix soit pris en compte comme région touristique. Il évoque qu'il y a quelques temps vers 11h du matin, deux cyclistes suisse-allemands se sont arrêtés à la boulangerie Taillaule, il n'y avait plus de croissants, ils sont allés chez Vuissoz, plus de croissant et se demande ce que ces gens ont pensé de l'offre touristique de Sainte-Croix.

M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti précise qu'il y a quand même des choses qui fonctionnent dans notre village. Il prend acte de la proposition et la Municipalité va à nouveau reprendre le dossier et s'engage à refaire les demandes au Canton afin que Ste-Croix soit considéré comme zone touristique.

M. Jean-René Marguet intervient en mentionnant les affirmations de M. Philippe Leuba dans le journal qui stipulent que Ste-Croix n'est pas suffisamment touristique pour justifier l'ouverture d'un tel commerce le dimanche.

M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti indique que la problématique des taxes de séjour et l'ouverture des magasins sont deux choses différentes. L'ADNV-tourisme voulait uniformiser les taxes et augmenter le budget qui aujourd'hui est d'env. Fr. 1'700'000 et qu'idéalement il faudra arriver à Fr. 2'300'000. Le fait d'uniformiser, oblige les communes qui n'avaient pas de taxes de séjour à en introduire une et ainsi contribuer en partie à cette révision du budget du tourisme. Il était important de refaire passer un règlement aux Conseils communaux des communes partenaires et ainsi faire passer un message fort à ces communes qui n'ont pas ce genre de règlement et les inciter à en faire un.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis 19-03. Celles-ci sont acceptées telles quelles à 40 oui et 1 abstention.

9. No 19-04 Crédit d'étude en vue de la réalisation des modifications et de la muséographie du nouveau musée unique de Sainte-Croix déterminée par le concours d'architecture – parcelle n° 691

Le rapport de la commission est lu par M. Philippe Gueissaz, rapporteur.

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers(ères),

La commission s'est réunie le lundi 4 mars à 20h00 dans la salle Cochet du bâtiment municipal. Elle était composée de Mmes Mary-Claire André Mollet et Maria Caramia et de M. Basile Geiser, Jean-René Marguet, remplaçant Yvan Pahud, Jean-Claude Piguet, Michel Bühler était absent (problème de convocation) et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par M. Olivier Guignard, accompagné par M. Jean-Michel Brandt boursier communal, nous les remercions pour leurs utiles renseignements.

Le montant de Chf. 620'000.- du crédit d'étude doit permettre d'engager et de mener les études d'architecte et d'ingénieurs spécialisés jusqu'aux soumissions rentrées, ce qui permettra de connaître le coût de la transformation prévue avec une précision de 5% et de présenter un futur préavis qui sera le crédit d'ouvrage.

Le présent préavis fait suite au préavis 17-09 demande d'un crédit de Chf.180'000.-- pour l'organisation d'un concours d'architecture accepté à l'unanimité par notre conseil en juin 2017. Le concours a eu lieu et son lauréat le bureau LVPH est connu depuis juin 2018.

Juin 2018 était aussi l'échéance pour réunir les 2 millions de francs pour le rachat de la collection Baud. A cette date, la somme réunie auprès de 170 personnes était d'environ Chf. 130'000.--.

Grâce au report de cette échéance à la fin de l'année 2018 et à la donation par trois mécènes importants du solde de la somme, il a été possible de finaliser cette acquisition et de commencer le travail avec les architectes lauréats.

Il est rappelé que cette collection rejoint celles du CIMA et du MAS et que celles-ci sont inaliénables, elles ne peuvent être vendues, même par parties, pour financer les travaux.

Une première estimation du coût de la réunification des trois musées, comprenant le rachat de la collection Baud, était de 9 millions, dont 7 pour les travaux de réunification. Le projet lauréat qui n'agrandit pas le bâtiment existant a permis de réviser cette estimation autour de Chf. 4,5 millions.

La part communale du financement est de Chf. 1,5 millions qui figurent au plan d'investissement ; un montant de Chf. 3 millions devra être trouvé auprès du canton, de fondations, de donateurs privés. Des demandes sont en cours et les réponses sont beaucoup plus favorables pour le projet que pour le rachat d'une collection.

Le montant du crédit de Chf. 180'000 pour le concours n'est pas inclus dans les 4,5 millions, celui des 620'000 du présent préavis est lui inclus dans le total.

Parmi les spécialistes prévus ne figure aucun muséographe, en effet ce sont les architectes qui ont proposé la muséographie retenue. Le concours était un mandat d'étude parallèle et les dossiers de candidature devaient présenter des références architecturales mais aussi muséographiques de qualité, ce qui était le cas des cinq bureaux invités.

La commission s'étonne que le projet lauréat attribue un étage à chaque musée, Baud au rez, CIMA au 1^{er} étage et MAS au 2^{ème}. Cette partition ne répond pas à l'idée d'un musée unique, et en effet, ce découpage du projet du concours a été abandonné dès la reprise des études. Le concept muséographique proposé s'articule sur l'opposition entre des salles thématiques fermées, climatiquement et phoniquement réglées et un parcours libre entre ces salles avec une problématique didactique et chronologique en visite libre. Ce parcours libre est aussi le dépôt visible des pièces.

Au souhait de la commission que les visites soient interactives et vivantes, il est répondu que les visites guidées sont vivantes par la présence des guides. Des éléments d'interactivités pourront être envisagés dans la visite libre, en cherchant un financement qui n'est pas compris dans le montant prévu.

La conception du musée unique s'appuie sur la mécanique d'art, son passé mais aussi son présent avec les artisans du lieu et son avenir. Il doit rester ouvert à d'autres collections.

Il est fait remarquer que l'annexe 3 qui porte sur le calcul des honoraires est beaucoup trop précise et ne contribue pas à la compréhension du préavis.

Concernant la gestion future, il est répondu qu'un système de loyer tel qu'il fonctionne actuellement pourrait être maintenu mais qu'à ce jour, les réflexions du groupe de travail Finances et celles de l'Administration sont en cours.

En conclusion de ses discussions, la commission recommande, à l'unanimité, l'adoption du préavis : **No 19-04** : - "Crédit d'étude en vue de la réalisation des modifications et de la muséographie du nouveau musée unique de Sainte-Croix déterminée par le concours d'architecture – parcelle no 691 »

Nous vous demandons donc, M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à mandater un architecte et autres spécialistes du bâtiment pour la réalisation des études nécessaires à la rénovation du Musée CIMA - parcelle no 691 ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire pour effectuer les études de réalisation jusqu'à l'obtention des soumissions des différents intervenants permettant l'évaluation du coût final des travaux à +/- 5%, soit pour cette phase d'étude un montant de **Chf. 620'000.--**. Le compte no 9143.19.04 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours;
- **d'amortir** cet investissement, par le compte no 357.1.3311, sur une période de 10 ans, la première fois au budget 2020.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de **Chf. 71'300.--** la première année en tenant compte des intérêts (1,5%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur 10 ans, le coût représente **Chf. 67'200.--** avec annuité constante.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Hugues Gander relate que dans les années 80 quant il avait fallu voter ce projet « création du CIMA », le Groupe PS était opposé à ce projet. Les temps ont changé, le Groupe PS dans sa grande majorité appuiera le préavis. Il souhaite cependant savoir comment est organisé la muséographie ? Y aura-t-il un projet en main ? Y aura-t-il un projet participatif ?

M. le Municipal Olivier Guignard indique que ce projet qui a débuté il y a 5 ans, prévoit le rassemblement des trois musées avec des personnes compétentes sur le sujet. Ce rassemblement prévoit un inventaire et la question des pièces présentées est abordée. Dans les conditions, lors du rachat de la collection BAUD, il a été négocié avec la famille BAUD qu'une salle serait dédiée à celle-ci. Il est prévu des visites de masse en espérant un nombre 20'000-30'000 visiteurs par année et le choix de chaque groupe avec leurs connaissances définiront le choix des pièces. Le bureau d'architecture a été choisi sur la base de connaissances d'expert dans la muséographie. 17-18 bureaux d'architectes se sont mis en avant lors du concours.

Des séances de travail sont organisées afin de définir ce choix. Chaque musée est représenté par des personnes compétentes dans la muséographie et sont à même de faire ce choix avec les architectes. Le bâtiment est en cours de rénovation et nous espérons que les contraintes qui sont apparues ces dernières années ne renchériront pas les coûts. Les normes de sécurité sont également étudiées en parallèle. Le programme complet du nouveau musée sera connu à la fin juin. Le projet est complexe et nous comptons sur la sensibilité des personnes de ce groupe qui ont la connaissance des objets de chaque musée.

M. Jean-Michel Bolens soulève quelques questions quant à la répartition des diverses collections et activités à l'intérieur de la nouvelle organisation ;

Citation

Si j'ai bien compris les pièces entre guillemets bruyantes devraient se trouver à l'étage du bas ; il serait d'après le rapport, possible que la salle Baud soit fermée en raison de problèmes phoniques potentiels... et je ne comprends pas bien...

Je m'étonne que dans la présentation, il n'est ni question de salle à vocation didactique ou pédagogique, ne serait-ce que pour expliquer basiquement les divers fonctionnements d'une came, des organes d'une automate ou objet musical, ni d'espace pour des activités interactives, via des tablettes par exemple. J'imagine par contre qu'il y aura également un espace réservé aux expositions temporaires, et aux futurs créateurs qui peut-être aujourd'hui sont encore en couche-culotte, mais qui sait dans quinze ans ?

C'est pour ça qu'à mon sens, un musée ne doit pas seulement être le reflet de notre passé, notre patrimoine culturel étant également représenté aujourd'hui par des concepteurs et artistes régionaux mondialement estimés ; et les futurs, en couche-culotte, le seront certainement demain.

C'est pourquoi ma vision des choses est plus conceptuelle que matérielle ou tangible ; dans ces murs remplis d'émotions, de labeur, de sueur, j'aurais souhaité, dans l'appellation « Les trois Musées » y retrouver le musée du passé, le musée du présent, avec ce que nous proposent nos ambassadeurs actuels et le musée du futur qui nous proposera certainement des objets, des créations magnifiques et surprenantes. Le futur, c'est déjà demain, alors offrons-leur les outils, les moyens de grandir.

Je n'ai malheureusement pas senti cette volonté de bousculer les codes, d'être réellement novateur dans la conception ; comme beaucoup d'entre vous, je suis allé maintes fois avec ma famille, mes amis visiter le musée et ai constaté que les pièces présentées après trente ans étaient pratiquement les mêmes que celles du premier jour. Je suis certain que les divers groupes de pilotage ont réfléchi à cette thématique et qu'ils ont de pistes concrètes afin que le futur musée des Trois Musées, n'ait pas un goût de naphthaline dans dix ans.

Je terminerai sur la thématique qui nous occupe ce soir, à savoir l'acceptation du crédit d'étude ; j'ai été réellement effaré par les montants présentés et j'espère que les tractations pour trouver les bons

donateurs, mécènes et sponsors arriveront à terme ; j'ai cru comprendre qu'au « Château » s'y trouverait un bon carnet d'adresses.

Dans un premier temps, je pensais m'abstenir sur ce vote, invoquant le fait que les promesses de dons pourraient arriver avant celui-ci, mais j'aime tellement notre patrimoine, ma Région, mon Village que je vais soutenir ce crédit. Je suis attaché à la passerelle existante dont on parle dans le rapport ; elle symbolise un lien entre les anciens ateliers et peut être qu'un jour celle-ci pourra être utilisée dans les locaux qui à terme pourraient peut-être se libérer et y recevoir une affectation acceptable. Quant au Musée d'Art et des Sciences pour lequel un nombreux public est venu ce soir pour être rassuré de son avenir, je souhaite simplement qu'on lui octroiera une affectation digne de son passé et de son histoire.

Fin de citation

M. Yvan Pahud indique que le groupe UDC soutiendra le préavis comme cela a été le cas pour le préavis du concours d'architecture. Il a été surpris des honoraires, qui correspondent à près d'un million soit 24% du budget global. Dans tous les projets, on s'étonne des prix des honoraires. Il est mentionné dans le rapport la répartition des coûts qui sont à trouver et s'étonne que la Confédération ne soit pas indiquée. Les députés ont été impliqués dans la recherche des fonds pour le rachat de la collection et cette recherche est remontée jusqu'au Conseil fédéral. Malheureusement n'ayant aucune base légale, la Confédération ne pouvaient entrer en matière sur le rachat de la collection BAUD mais se dit prêt à entrer en matière sur une aide à la construction de notre musée et par la suite pour les coûts de fonctionnement. M. Yvan Pahud demande au président de la commission si la Confédération a été oubliée ou si pour diverses raisons celle-ci ne sera pas invitée au financement ?

M. Philippe Gueissaz indique que la Confédération sera invitée au financement, mais au niveau de Ste-Croix, la commission n'a pas les contacts que les députés peuvent avoir au niveau cantonal. Des groupes sont en charge de recherche de financement. Ce groupe étudie un financement par les entreprises privées, les communes et le Canton. Par contre si au niveau du Canton, il y a des contacts au Conseil fédéral, c'est volontiers que nous acceptons de l'aide, car il est primordial de trouver les fonds nécessaires.

M. Jean-Bruno Wettstein demande si, ; lorsque le bâtiment aura été rénové et les collections présentées, une commission sera chargée du marketing. Tout en sachant que les écoles sont de moins en moins présentes dans les musées car les parents ne sont plus enclins à payer.

M. le Municipal Olivier Guignard comprend les préoccupations de M. Jean-Michel Bolens et elles ont été soulevées lors des différentes séances. Le groupe de travail a été reçu par Madame Chassot, la responsable de la Culture de la Confédération et celle-ci entrerait en matière sur un financement sans en avoir les montants. Le CIMA a déjà eu ce nombre de visiteurs et il est tout à fait envisageable d'avoir ce nombre durant les prochaines années. Ste-Croix a les ressources pour piloter un tel projet et la gestion d'un tel musée et d'en faire la promotion.

M. Paul-André Simon demande si des expositions temporaires seront prévues dans ce musée.

M. le Municipal Olivier Guignard intervient en indiquant que dans le projet, il y avait le rassemblement des trois musées mais également la création d'une salle dite temporaire. Le concept du lauréat est la création dans les étages de salles fermées pouvant se faire en visites guidées et tout autour pour des visites dites libres. Ce qui veut dire que des objets pourront être exposés sans autre. Il sera peut-être prévu des panneaux didactiques pour avoir des explications virtuelles. Tous ces points sont en cours d'étude et seront bientôt finalisés hors papier. Si d'aventure, l'enveloppe devait être dépassée, l'idée est d'approcher les amis des Musées.

M. Michel Buhler indique qu'au niveau de la muséographie, il y a à portée de main, un expert de renommée mondiale, M. François Confino qui a fait notamment le musée Chaplin à Vevey et il serait pertinent de s'approcher de lui pour cette création des trois musées. Et autre question, que va devenir le bâtiment du MAS ?

M. le Syndic indique que c'est un magnifique bâtiment et propriété de la Commune. La Municipalité s'engage à trouver un usage digne de son esthétique et de sa forme. Il n'est pas question d'en faire un MC Donald mais un projet est à l'étude.

M. Philippe Gueissaz répond en indiquant qu'une procédure de marchés publics a été lancée et 18 bureaux se sont inscrits dont 5 ont été retenus. M. François Confino ne s'est à aucun moment manifesté durant cette période et dès lors ne peut prétendre en faire partie.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis 19-04. Celles-ci sont acceptées telles quelles à 49 oui et 1 abstention.

10. No 19-05 Herses à bois à l'entrée des voûtages de l'Arnon et du Petit Arnon

Le rapport de la commission est lu par M. Joël Herminjard, rapporteur.

Citation

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers(ères),

La commission chargée d'examiner le préavis No 19-05 s'est réunie le mardi 5 mars 2019 dans la salle de la Municipalité. Elle était composée de Messieurs René Allenbach, Claude Michaud, Denis Montandon, Dominique Mouret, Tristan Merminod et du rapporteur Joël Herminjard. Monsieur Stefan Bögli était absent.

La Municipalité était représentée par Messieurs Cédric Roten et Lionel-Numa Pesenti. Ils étaient accompagnés par Monsieur Grégoire Wyss responsable du service technique. Nous les remercions de leur disponibilité, des compléments d'informations et des réponses qu'ils nous ont apportés. La séance s'est déroulée dans un très bon état d'esprit avec de l'intérêt pour le sujet abordé.

Dans le préavis 15-13, on peut lire : « le service cantonal du développement territorial a demandé une étude sur l'intégration des dangers liés à l'eau (inondations de l'Arnon et du Petit Arnon). Ces deux cours d'eau voûtés depuis l'amont de notre localité sont susceptibles, principalement en cas d'obstruction de l'entrée dans leur voûtage, d'inonder une partie du centre-ville. »

Aujourd'hui, cette étude a été menée par la société Stucky basée à Renens. Ce bureau d'ingénieurs accrédité par le canton vient avec un projet qui permet de réduire les risques que les eaux de l'Arnon et du Petit Arnon ne se retrouvent dans notre centre-ville avec des dommages matériels probables. D'après les souvenirs des personnes présentes, la dernière fois que cela est arrivé doit remonter à une dizaine d'années. Monsieur Grégoire Wyss est venu avec les différents plans des ouvrages qui permettent de mettre en évidence le sérieux de l'étude effectuée.

Comme actuellement, des travaux d'entretiens seront nécessaires une fois par année pour vider les ouvrages de leurs branchages et autres objets. Ceci dans l'objectif de ne pas avoir d'obstruction aux entrées des voûtages. Si toutefois cela devait se produire à l'entrée du Petit Arnon, l'eau sera redirigée plus bas dans le voûtage grâce à de légers aménagements de terrain et d'un regard qui sera perforé.

Les travaux de réalisation des ouvrages seront effectués par des entreprises de la région.

Dans les conclusions du préavis, une petite erreur s'est glissée. Il nous est proposé d'autoriser la Municipalité à procéder à la pose de herses **à bois** à l'entrée des voûtages de l'Arnon et du Petit Arnon. Dans le préavis il est écrit « ...à procéder à la pose de herses **en bois** à l'entrée... ». Les herses ne seront pas en bois mais bien en métal.

Le préavis n° 19-05 soumis à votation est accepté à l'unanimité par la commission.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, ayant entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à procéder à la pose de herses à bois à l'entrée des voûtages de l'Arnon et du Petit Arnon ;

- **d'accorder** le crédit nécessaire total de **Chf. 119'550.-- TTC**. Le compte n° 9141.19.05 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement par le compte N° 465.3311, sur une période de 5 ans, la première fois au budget 2020.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de **Chf 25'700.--** la première année et tenant compte des intérêts (1,5%) et de l'amortissement de l'emprunt. Réparti sur 5 ans, le coût représente **Chf 25'000.—** avec annuité constante.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président clôt la discussion et donne lecture des conclusions du préavis 19-05. Celles-ci sont acceptées telles quelles à l'unanimité.

11. Remplacement dans les commissions permanentes – par le groupe PS

Recours en matière de taxes et impôts communaux – M. Jean Biétry

Ventes et achats de terrain et urbanisme – M. Hugues Gander comme membre et Mme Isabelle Dessonnaz en tant que suppléante.

Révision du règlement de police de la commune de Sainte-Croix – M. Antonio Buyo

La discussion est ouverte.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président clôt la discussion. Ces nominations sont acceptées à l'unanimité.

12. Postulat « Pour le climat : action un enfant, un arbre »

M. Yvan Pahud lit le postulat.

Citation

La forêt est considérée comme le poumon de la planète.

Elle permet de stocker d'énorme quantité de dioxyde de carbone et peut jouer un rôle majeur dans la lutte contre le changement climatique.

En effet, les forêts abritent de nombreux "points chauds" de biodiversité et jouent un rôle prépondérant dans la fixation du CO₂ que nous émettons massivement et qui perturbe notre climat : 40% du carbone terrestre est stocké dans la végétation et les sols des forêts.

Hors la déforestation massive dans certaines régions du monde, diminue la faculté de la forêt à absorber ce CO₂. Au niveau mondial, la déforestation a même battu un record en 2016 avec la perte de 30 millions d'hectares de forêts.

Notre Commune est une des plus grandes communes forestières du Canton avec près de 2600 ha de forêt, soit plus de la moitié de notre territoire communal.

Non seulement nos forêts agissent comme stock de carbone, mais elles permettent de produire grâce à une gestion rigoureuse près de 6000m³ de bois de construction et de chauffage, certifié Bois Suisse.

Il paraît important de sensibiliser notre population et plus particulièrement nos jeunes à la richesse que la forêt nous apporte.

Chaque année, le service communal et les entreprises forestières Sainte-Crix procèdent à la plantation de jeunes arbres. En 2017 près de 400 épicéas en godet de type Robin ont été mis à demeure au printemps.

Avec cette action : un enfant/un arbre, l'idée serait de faire participer les enfants, lors de plantation d'arbres, et ainsi les sensibiliser et les responsabiliser vis-à-vis de la forêt et du climat.

Cette journée ou après-midi pourrait s'organiser dans le cadre de l'école, pour des enfants entre 10-16 ans par exemple.

Cette action pourrait s'organiser avec d'autres communes forestières membres du groupement scolaire.

Postulat :

Etudier la mise en place d'une action : un enfant, un arbre afin de sensibiliser les enfants/écoliers à l'importance du rôle de la forêt et remercie d'avance la Municipalité pour sa collaboration et le traitement rapide de ce postulat.

Fin de citation

M. Yvan Pahud demande que ce postulat soit voté immédiatement afin de le renvoyer à la Municipalité pour traitement.

M. le Président clôt la discussion. Ce postulat est renvoyé à la Municipalité et accepté à 48 oui, et 2 absentions.

13. Postulat « Pour une gestion coordonnée et moderne des parkings lors de grosses fréquentations hivernales sur le Balcon du Jura »

M. Hugues Gander lit le postulat.

Citation

Est-ce dû aux changements climatiques, est-ce le succès de l'abonnement « T'es Royé », la qualité des pistes alpines et de fond, l'accès sans bouchons à nos infrastructures hivernales, la gratuité du parcage, toujours est-il que le Balcon du Jura vit lors des beaux week-ends hivernaux des situations de parcage problématiques.

Cela arrive en moyenne 5 à 6 fois par année.

Dès lors la question se pose si des mesures doivent être prises et quelles seraient ces mesures ?

La réponse la plus basique serait de créer de nouvelles places de parc aux environs des départs des pistes ! Combien ? 100, 200, 300 nouvelles places !

Combien de mètres carrés goudronnés pour une utilisation restreinte ?

La solution doit être différente !

En effet, si l'on fait l'addition des places liées aux parkings de l'Auberson, du Platon, du Stand, du Collège de la Poste les week-ends, des Replans, des Rasses et des Cluds, sans compter Mauborget qui se suffit à lui-même, le nombre de mille ne doit pas être loin.

Aussi pour remédier au problème qui vient d'être évoqué, une information judicieuse en temps et en lieu, avec par exemple une information sur les places encore disponibles et l'existence de navettes, pourrait être une solution à même d'éviter les investissements onéreux en infrastructures. Des panneaux électroniques informatisés pourraient grandement aider à mettre en place cette gestion coordonnée et moderne telle que mentionnée dans le titre de ce postulat.

Aussi en vertu de l'article 57a du règlement du Conseil communal de Sainte-Croix, j'ai l'honneur de déposer le texte suivant :

Par le présent postulat, je demande à la Municipalité, en collaboration avec la Commune de Bullet, de présenter un rapport visant à la mise en place d'une gestion coordonnée et moderne des places de parc sur le Balcon du Jura lors des gros week-ends hivernaux.

De plus en vertu de l'article 59 de notre règlement du Conseil communal, je demande que ce postulat soit transmis directement à la Municipalité afin qu'elle puisse y répondre avant le prochain hiver !

Fin de citation

M. le Président propose que ce postulat soit voté immédiatement afin de le renvoyer à la Municipalité pour traitement.

M. le Président clôt la discussion. Ce postulat est renvoyé à la Municipalité et accepté à l'unanimité.

14. Interpellations, propositions, questions

M. Yvan Pahud a deux interpellations :

Citation

1. Nouvelle carte des vents de l'OFEN, les promoteurs éoliens nous auraient-ils trompés ?

La publication en 2016 d'un Atlas des vents par l'Office Fédéral de l'Energie (OFEN) avait confirmé la valeur des « gisements de vents » destinés aux éoliennes industrielles vaudoises. L'information avait permis aux promoteurs éoliens et au lobby Suisse-Eole de s'en réjouir. Paysage-Libre Vaud, avait alors démontré que cet Atlas était biaisé parce que les valeurs relatives aux régions des parcs éoliens vaudois avaient très souvent été fournies par les promoteurs eux-mêmes, peu susceptibles d'objectivité.

Moins de trois ans plus tard, l'OFEN publie une nouvelle édition 2019 de l'Atlas. Celle-ci est beaucoup plus crédible puisque fondée sur un nombre de points de mesures quatre fois supérieurs à ceux de 2016.

Pour ce qui est du canton de Vaud : les différences entre les chiffres des promoteurs et ceux de l'Atlas 2019 sont importantes sachant que 15% de vitesse en plus ou en moins change la productivité électrique de 30%. Selon les calculs des spécialistes de Paysage-Libre Vaud ceux-ci montrent que dans certains cas, la production pourrait être réduite jusqu'à 50% par rapport aux prévisions des promoteurs. Hors c'est le cas pour le projet éolien industriel de Sainte-Croix.

En effet, si celui-ci comptait des moyennes de 5,6 à 5,9m/s, chiffres fournis par le promoteur, aujourd'hui, elles ne seraient plus que de 4,1 à 5,0 m/s, selon l'OFEN.

Selon certains experts, la production pourrait donc être inférieure de 50% à ce qui a été annoncé par le promoteur.

De plus, avec une moyenne de vent de 4.6m/s, le projet éolien de Sainte-Croix ne serait aujourd'hui plus retenu dans la planification cantonale, puisqu'en dessous du minimum de 5m/s que le Canton a fixé pour qu'un projet soit viable.

La population Sainte-Crix, s'est prononcée sur les chiffres fournis par les promoteurs éoliens. Or, force est de constater que ceux-ci étaient semble-t-il supérieurs à la production que l'on peut réellement attendre. Dès lors, l'électeur a-t-il pu se prononcer en connaissance de cause, en faisant une pesée d'intérêts entre production d'électricité et protection de la population, de la biodiversité et des paysages.

Notre région offre à sa population comme à nos hôtes :

Des paysages encore préservés de l'urbanisation et du bétonnage.

Un cadre de vie sain où il est possible de se ressourcer dans une nature riche en biodiversité et surtout loin du bruit et des infrasons.

Un cadre naturel qui préserve les animaux et les oiseaux.

Questions :

Dès lors, avec ces nouveaux chiffres fournis par l'OFEN, la Municipalité a-t-elle fait une pesée d'intérêt entre la production d'électricité issue de l'éolien et l'adéquation avec d'autres intérêts territoriaux, comme le paysage, la biodiversité, la valeur du patrimoine bâti, le tourisme, la qualité du cadre de vie et la santé de sa population ?

Un contrat lie-t-il la Commune de Sainte-Croix au promoteur du parc éolien de Sainte-Croix ?

Si oui, ce document peut-il être porté à la connaissance du Conseil Communal ?

2. Antenne 5G, vitesse VS santé

La Commission fédérale de la communication a attribué les fréquences 5G aux trois opérateurs Swisscom, Salt et Sunrise.

Selon Swisscom, d'ici fin 2019, la 5G devrait être disponible dans 60 villes et communes suisses.

Selon les nouveaux détenteurs de fréquences 5G, celles-ci devraient permettre à la Suisse de gagner en compétitivité, de délester les réseaux actuels, souvent saturés en périodes denses, et de connecter davantage d'appareils au kilomètre carré.

Mais il y a un mais !

En effet, en septembre 2017, plus de 170 scientifiques, médecins et membres d'organisations environnementales issus de 37 pays ont signé un appel demandant un moratoire.

Ils demandent l'arrêt du déploiement du réseau sans fil de 5G y compris depuis les satellites spatiaux. Selon eux, la 5G entraînerait une augmentation considérable de l'exposition aux rayonnements de

radiofréquences, qui s'ajouteraient aux rayonnements induit par les réseaux de télécommunications déjà en place. Ils dénoncent également le déploiement de la 5G qui revient à mener des expériences sur les êtres humains et l'environnement, ce qui est considéré comme un crime en vertu du droit international.

Afin de répondre aux « questions en suspens », la conseillère fédérale sortante Doris Leuthard a mis sur pied, au mois de septembre dernier, un groupe de travail sous l'égide de l'Office fédéral de l'environnement, dont la mission est « d'étudier les outils nécessaires à l'instauration d'un réseau 5G et des risques qui en découlent », et dont les recommandations seront présentées à la mi-2019.

Dès lors ne faut-il pas attendre de connaître les conclusions de l'étude mandatée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) sur cette thématique ?

Questions :

La pose d'antenne 5G est-elle prévue sur le territoire communal ou à proximité ?

La Municipalité a-t-elle accordé des autorisations nécessaires à la pose d'antenne 5G ?

Quelle est la position de la Municipalité vis-à-vis de la pose d'antenne 5G sur le territoire communal ?

Résolution :

Le Conseil communal demande par mesure de précaution à la Municipalité un moratoire sur la pose d'antenne 5G, dans l'attente des conclusions du rapport de l'OFEV.

Fin de citation

M. Michel Bühler questionne la Municipalité sur le thème des Eoliennes :

Citation

En février 2019, l'Office Fédéral de l'Energie a rendu public un atlas des vents, plus élaboré et plus précis que celui qu'il avait publié en 2016 (qui était le dernier des documents sur lequel les promoteurs d'éoliennes s'accordaient, et ayant servi à leurs calculs).

Pour la plupart des parcs éoliens du canton, la vitesse des vents est revue à la baisse. Pour celui qui est projeté sur les hauteurs de Ste-Croix, cette vitesse passe d'une fourchette comprise entre 5,6 et 5,9 mètres par seconde (prévision utilisée jusqu'ici par les promoteurs) à une nouvelle fourchette prévoyant des vents compris entre 3,9 et 5,0 m/s (prévision 2019).

Cette baisse de vitesse, qui peut sembler de peu d'importance, a des conséquences considérables. En effet, la production d'une éolienne est fonction du cube de la vitesse du vent. Il a toujours été claironné que la production annuelle du parc Les Gittaz – Mont des Cerfs atteindrait 22 millions de kWh. Avec les chiffres actualisés de l'OFEN, cette production tombe à environ 11 millions de kWh.

A notre Municipalité, qui a hâtivement accordé le permis de construire du parc, on avait fait miroiter qu'en échange du saccage de notre région on installerait une Ferrari sur nos crêtes... et voilà qu'il s'agira à peine d'une poussive 2CV ! Les chiffres qu'on lui a fourni pour prendre sa décision étaient faux. Le bon sens voudrait qu'elle le reconnaisse et, revenant sur son erreur, qu'elle annule ce permis de construire.

Que va-t-elle faire ?

Fin de citation

M. Jean-Claude Piguet indique dans l'annexe 5 du règlement communal, précise avoir l'appui au moins 5 membres soutiennent sur chaque intervention. Et il soutiendra la deuxième interpellation sur l'installation d'antennes pour la 5G.

M. le Président demande si 5 membres soutiennent la première interpellation. Ce qui est le cas.

M. le Président demande si 5 membres soutiennent la deuxième interpellation. Ce qui est également le cas.

M. Jean-René Marguet souhaite rappeler qu'en mars dernier la commune de Court, dans le Jura Bernois qui compte 4500 habitants, a refusé par 70 % le projet d'éoliens en raison du massacre de son paysage et des « clopinettes » de production. Il mentionne le communiqué de presse de la Fédération de l'Environnement durable français où il indique que le 14 mars, la production d'électricité éolienne a battu tous les records. Cette production sur 24 heures a été de 250GWh et le paradoxe est que la France si elle ne peut pas utiliser l'entier de cette production pour ses propres besoins elle doit l'exporter. Le Gouvernement français subventionne et rachète à EDF et consorts le MW à € 80 et le

revend à € 29. Cette opération a coûté 11 millions d'Euros aux contribuables français. On commence à voir en Suisse sur nos factures d'électricité une participation pour la rétribution à prix coûtant. On nous a indiqué des valeurs qui ne sont pas correctes. Il faudrait réfléchir une bonne fois sur le pour et le contre même si le climat est un sujet important.

M. Alain Bonnevaux intervient sur le préavis 19-04 et souhaite avoir une information sur le choix de l'architecte et espère que c'est l'architecte qui a gagné le concours. Il est important de le préciser.

M. le Municipal Olivier Guignard précise que c'est un oubli mais il s'agit bien de l'architecte qui a gagné le concours. La Municipalité a un contrat avec celui-ci.

M. Alain Bonnevaux souhaite que cette information soit mise dans le PV.

M. Jean-Michel Bolens intervient sur la problématique du déneigement. Il a constaté cet hiver lors du coup de feu, un « cafouillis » et constate que lors d'oubli du déplacement des véhicules, les employés communaux se font un malin plaisir de bloquer les voitures et souhaite que ceux-ci ne fassent pas les justiciers. Il rappelle lors d'un article qu'un employé communal se faisait un malin plaisir de bloquer les voitures en passant la lame ; cet état d'esprit est quelque peu sadique. Il précise qu'une touriste s'est fait bloquer par des montagnes de neige et s'est retrouvée en larmes car elle ne pouvait pas repartir. Il s'inquiète du dégât d'image que procure cette façon de faire.

M. Tristan Merminod soulève un souci au sujet du parking du Platon. Il indique un manque de signalisation et celle-ci n'est pas claire. Il serait pertinent d'en rajouter une.

M. Yvan Pahud questionne sur une mise à l'enquête d'un bâtiment communal et indique que l'intitulé est une mise en conformité. Ce bâtiment est à la Layette et souhaite savoir quelle est cette mise en conformité. De plus, il est mentionné une réfection de la charpente de ce bâtiment et M. Yvan Pahud se demande si son postulat « sur le bois suisse » a été respecté. D'après ses renseignements, ce bois ne vient pas de Suisse. Le Conseil a mandaté la Municipalité d'utiliser du bois de nos forêts ceci pour éviter qu'il ne parcoure des milliers de km pour garnir les toitures de la région.

M. le Municipal Lionel-Numa Pesenti répond sur le sujet de la conformité. La Municipalité demande à ses concitoyens lors de mise en conformité d'être irréprochables et il a été constaté que ce bâtiment avait vraiment besoin de travaux par rapport à la réglementation. Au sujet du bois, M. le Municipal ne peut y répondre car cela ne fait pas partie de son dicastère.

M. le Municipal Philippe Duvoisin, précise qu'au départ il était prévu un petit travail, car il fallait juste changer la charpente du « petit bâtiment », qui a été attribué au Service des forêts car il leur manquait de place de stockage. La totalité du toit a été refaite mais il ne sait pas la provenance de ce bois et il va se renseigner. Quant aux parcages du Platon, pour ceux qui veulent trouver le parking du Platon, ils le trouvent, à voir toutes les remorques sans immatriculation ; il est persuadé que les gens connaissent ce parking.

En ce qui concerne le déneigement, il propose que certains conseillers se lèvent l'année prochaine à 4 heures du matin pour aller aider les employés communaux et voir que cela n'est pas de tout repos.

M. Pierre-Alain Gerber souhaite remercier Monsieur le Syndic et Monsieur le Municipal Philippe Duvoisin pour tout leur travail à la Commune, leur investissement et leur représentativité hors de la commune. Le groupe du PS fêtera comme il se doit au moment venu.

L'Assemblée applaudit.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président rappelle que le prochain Conseil aura lieu le lundi 24 juin 2019 ; pour la sortie du Conseil, au retour, une raclette est offerte au Cercle Espagnol et tout le monde y est cordialement convié même celles et ceux qui n'ont pas pu être présent-e-s à la journée.

Il remercie chacune et chacun de son investissement. Il souhaite à toutes et à tous une excellente fin de soirée.

La séance est levée à 22h15

Le Président du Conseil communal

La secrétaire

Laurent Buchs

Stéphanie Bassi

Annexes :

Postulat « Pour le climat : action un enfant, un arbre »

Postulat « Pour une gestion coordonnée et moderne des parkings lors de grosses fréquentations hivernales sur le Balcon du Jura »

Intervention « Nouvelle carte des vents de l'OFEN, les promoteurs éoliens nous auraient-il trompés.

Intervention « Antenne 5G, vitesse VS santé »

Postulat du groupe UDC

Pour le climat : Action un enfant, un arbre

Texte déposé

La forêt est considérée comme le poumon de la planète.

Elle permet de stocker d'énorme quantité de dioxyde de carbone et peut jouer un rôle majeur dans la lutte contre le changement climatique.

En effet, les forêts abritent de nombreux "points chauds" de biodiversité et jouent un rôle prépondérant dans la fixation du CO₂ que nous émettons massivement et qui perturbe notre climat : 40% du carbone terrestre est stocké dans la végétation et les sols des forêts.

Hors la déforestation massive dans certaines régions du monde, diminue la faculté de la forêt à absorber ce CO₂. Au niveau mondial, la déforestation a même battu un record en 2016 avec la perte de 30 millions d'hectares de forêts.

Notre Commune est une des plus grande commune forestière du Canton avec près de 2600 ha de forêt, soit plus de la moitié de notre territoire communal.

Non seulement nos forêts agissent comme stock de carbone, mais elles permettent de produire grâce à une gestion rigoureuse près de 6000m³ de bois de construction et de chauffage, certifié Bois Suisse.

Il paraît important de sensibiliser notre population et plus particulièrement nos jeunes à la richesse que la forêt nous apporte.

Chaque année, le service communal et les entreprises forestières Sainte-Crix procèdent à la plantation de jeunes arbres. En 2017 près de 400 épicéas en godet de type Robin ont été mis à demeure au printemps.

Avec cette action : un enfant/un arbre, l'idée serait de faire participer les enfants, lors de plantation d'arbres, et ainsi les sensibiliser et les responsabiliser vis-à-vis de la forêt et du climat.

Cette journée ou après-midi pourrait s'organiser dans le cadre de l'école, pour des enfants entre 10-16 ans par exemple.

Cette action pourrait s'organiser avec d'autres communes forestières membres du groupement scolaire.

Postulat :

Etudier la mise en place d'une action : un enfant, un arbre afin de sensibiliser les enfants/écoliers à l'importance du rôle de la forêt et remercie d'avance la Municipalité pour sa collaboration et le traitement rapide de ce postulat.

Pour le groupe UDC

Yvan Pahud

Signataires :

Postulat pour une gestion coordonnée et moderne des parkings lors de grosses fréquentations hivernales sur le Balcon du Jura.

Est-ce dû aux changements climatiques, est-ce le succès de l'abonnement « T'es Royé », la qualité des pistes alpines et de fond, l'accès sans bouchons à nos infrastructures hivernales, la gratuité du parcage, toujours est-il que le Balcon du Jura vit lors des beaux week-ends hivernaux des situations de parcage problématiques.

Cela arrive en moyenne 5-6 fois par année.

Dès lors la question se pose si des mesures doivent être prises et quelles seraient ces mesures ?

La réponse la plus basique serait de créer de nouvelles places de parc aux environs des départs des pistes ! Combien ? 100, 200, 300 nouvelles places !

Combien de mètres carrés goudronnés pour une utilisation restreinte ?

La solution doit être différente !

En effet, si l'on fait l'addition des places liées aux parkings de l'Auberson, du Platon, du Stand, du Collège de la Poste les week-ends, des Replans, des Rasses et des Cluds, sans compter Mauborget qui se suffit à lui-même, le nombre de mille ne doit pas être loin.

Aussi pour remédier au problème qui vient d'être évoqué, une information judicieuse en temps et en lieu, avec par exemple une information sur les places encore disponibles et l'existence de navettes, pourrait être une solution à même d'éviter les investissements onéreux en infrastructures. Des panneaux électroniques informatisés pourraient grandement aider à mettre en place cette gestion coordonnée et moderne telle que mentionnée dans le titre de ce postulat.

Aussi, en vertu de l'article de 57a du Règlement du Conseil communal de Sainte-Croix, j'ai l'honneur de déposer le texte suivant :

Par le présent postulat, je demande à la Municipalité, en collaboration avec la Commune de Bullet, de présenter un rapport visant à la mise en place d'une gestion coordonnée et moderne des places de parcs sur le Balcon du Jura lors des gros week-ends hivernaux.

De plus, en vertu de l'article 59 de notre règlement du Conseil communal, je demande que ce postulat soit transmis directement à la Municipalité afin qu'elle puisse y répondre avant le prochain hiver !

Sainte-Croix, le 25 mars 2019

Hugues Gander

Interpellation/ résolution

Antenne 5G, la vitesse en vaut-il la santé

Texte déposé

La Commission fédérale de la communication a attribué les fréquences 5G aux trois opérateurs Swisscom, Salt et Sunrise.

Selon Swisscom, d'ici fin 2019, la 5G devrait être disponible dans 60 villes et communes suisses.

Selon les nouveaux détenteurs de fréquences 5G, celles-ci devraient permettre à la Suisse de gagner en compétitivité, de délester les réseaux actuels, souvent saturés en périodes denses, et de connecter davantage d'appareils au kilomètre carré.

Mais il y a un mais !

En effet, en septembre 2017, plus de 170 scientifiques, médecins et membres d'organisations environnementales issus de 37 pays ont signé un appel demandant un moratoire.

Ils demandent l'arrêt du déploiement du réseau sans fil de 5G y compris depuis les satellites spatiaux. Selon eux, la 5G entraînerait une augmentation considérable de l'exposition aux rayonnements de radiofréquences, qui s'ajouteraient aux rayonnements induit par les réseaux de télécommunications déjà en place. Ils dénoncent également le déploiement de la 5G qui revient à mener des expériences sur les êtres humains et l'environnement, ce qui est considéré comme un crime en vertu du droit international.»

Afin de répondre aux «questions en suspens», la conseillère fédérale sortante Doris Leuthard a mis sur pied, au mois de septembre dernier, un groupe de travail sous l'égide de l'Office fédéral de l'environnement, et dont la mission est «d'étudier les outils nécessaires à l'instauration d'un réseau 5G et des risques qui en découlent», et dont les recommandations seront présentées à la mi-2019.

Dès lors ne faut-il pas attendre de connaître les conclusions de l'étude mandatée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) sur cette thématique ?

Questions :

1. La pose d'antenne 5G est-elle prévue sur le territoire communal ou à proximité ?
2. La Municipalité a-t-elle accordé des autorisations nécessaires à la pose d'antenne 5G ?
3. Quelle est la position de la Municipalité vis-à-vis de la pose d'antenne 5G sur le territoire communal ?

Résolution :

Le Conseil communal demande par mesure de précaution à la Municipalité un moratoire sur la pose d'antenne 5G, dans l'attente des conclusions du rapport de l'OFEV.

Yvan Pahud

Interpellation

Nouvelle carte des vents de l'OFEN, les promoteurs éoliens nous auraient-ils trompés ?

Texte déposé

La publication en 2016 d'un Atlas des vents par l'Office Fédéral de l'Energie (OFEN) avait confirmé la valeur des « gisements de vents » destinés aux éoliennes industrielles vaudoises. L'information avait permis aux promoteurs éoliens et au lobby Suisse-Eole de s'en réjouir. Paysage-Libre Vaud, avait alors démontré que cet Atlas était biaisé parce que les valeurs relatives aux régions des parcs éoliens vaudois avaient très souvent été fournies par les promoteurs eux-mêmes, peu susceptible d'objectivité.

Moins de trois ans plus tard, l'OFEN publie une nouvelle édition 2019 de l'Atlas. Celle-ci est beaucoup plus crédible puisque fondée sur un nombre de points de mesures quatre fois supérieurs à ceux de 2016.

Pour ce qui est du canton de Vaud: les différences entre les chiffres des promoteurs et ceux de l'Atlas 2019 sont importantes sachant que 15% de vitesse en plus ou en moins change la productivité électrique de 30%. Selon les calculs des spécialistes de Paysage-Libre Vaud ceux-ci montrent que dans certains cas, la production pourrait être réduite jusqu'à 50% par rapport aux prévisions des promoteurs.

Hors c'est le cas pour le projet éolien industriel de Sainte-Croix.

En effet, si celui-ci comptait des moyennes de 5,6 à 5,9m/s, chiffres fournis par le promoteur, aujourd'hui, elles ne seraient plus que de 4,1 à 5,0 m/s, selon l'OFEN.

Selon certains experts, la production pourrait donc être inférieure de 50% à ce qui a été annoncé par le promoteur.

De plus, avec une moyenne de vent de 4.6m/s, le projet éolien de Sainte-Croix ne serait aujourd'hui plus retenu dans la planification cantonale, puisque en dessous du minimum de 5m/s que le Canton a fixé pour qu'un projet soit viable.

La population Sainte-Crix, s'est prononcée sur les chiffres fournis par les promoteurs éoliens. Or, force est de constater que ceux-ci étaient semble-t-il supérieurs à la production que l'on peut réellement attendre. Dès lors, l'électeur a-t-il pu se prononcer en connaissance de cause, en faisant une pesée d'intérêts entre production d'électricité et protection de la population, de la biodiversité et des paysages.

Notre région offre à sa population comme à nos hôtes :

- Des paysages encore préservés de l'urbanisation et du bétonnage.
- Un cadre de vie sain où il est possible de se ressourcer dans une nature riche en biodiversité et surtout loin du bruit et des infrasons.
- Un cadre naturel qui préserve les animaux et les oiseaux.

Questions :

1. Dès lors, avec ces nouveaux chiffres fournis par l'OFEN, la Municipalité a-t-elle fait une pesée d'intérêt entre la production d'électricité issue de l'éolien et l'adéquation avec d'autres intérêts territoriaux, comme le paysage, la biodiversité, la valeur du patrimoine bâti, le tourisme, la qualité du cadre de vie et la santé de sa population ?
2. Un contrat lie-t-il la Commune de Sainte-Croix au promoteur du parc éolien de Sainte-Croix ?
3. Si oui, ce document peut-il être porté à la connaissance du Conseil Communal ?

Yvan Pahud